



PRÉFET DE L'INDRE

ARRETE N° 2015-11-30 du 26 novembre 2015
portant retrait de l'arrêté n° 2015-11-29 du 21 novembre 2015 portant autorisation
d'organiser le dimanche 29 novembre 2015 une épreuve pédestre dénommée « Foulées de
la Tour Blanche » à Issoudun

**Le Préfet de l'Indre,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2215-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014307-0003 du 3 septembre 2015 portant délégation de signature
à Mme Nathalie COSTENOBLE, sous-préfète de l'arrondissement d'Issoudun ;

Vu l'arrêté du Préfet de l'Indre du 25 novembre 2015 portant interdiction des manifestations
sur la voie publique dans le département de l'Indre du 28 novembre 2015 (00 h 00 au 30 no-
vembre 2015 (minuit) ;

ARRETE

Article 1^{er} : Conformément à l'arrêté du Préfet de l'Indre en date du 25 novembre 2015,
l'arrêté n° 2015-11-29 du 21 novembre 2015 du Préfet de l'Indre est retiré.

Article 2 : La Sous-Préfète d'Issoudun, le Maire d'Issoudun, le Commandant de la
Compagnie de Gendarmerie d'Issoudun, le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et
de la Protection des Populations de l'Indre et le Directeur Départemental des Services
d'Incendie et de Secours de l'Indre, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution
du présent arrêté dont une copie sera adressée à M. Pascal GUIGNAT, demeurant 64 avenue
du 8 Mai 36100 ISSOUDUN, Président de la section Athlétisme de l'Entente Athlétique
Issoudun ainsi qu'aux autorités énumérées ci-dessus.

Pour le Préfet de l'Indre,
La Sous-Préfète d'Issoudun,

Nathalie COSTENOBLE